

SEANCE DU JEUDI 11 MARS 2021

Convocation : 4/03/2021

Compte-rendu : 15/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le jeudi onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, LOBJOIS, DEFOSSE, GOUESBIER C., FAUCHATRE, FERON, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE

Absent excusé : MM.

Secrétaire de séance : Madame Constance GOUESBIER

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour,

- Achat de matériel du Comité des fêtes après dissolution.
 - o L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour cet ajout.

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ Transfert des fonds après dissolution du SIVOS :

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a été dissous en 2019, le transfert des fonds se fait en répartition aux communes adhérentes.

La commune de Saint-Quentin-en-Tourmont doit accepter ce transfert d'un montant de 918.75 € en investissement et 18.84 € en fonctionnement.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter ce transfert
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tous document s'y rapportant.

2/ Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ Approbation du Compte Administratif 2020 :

Monsieur Francis GOUESBIER, Maire, quitte la salle de réunion. Monsieur Dominique COCQUET prend la parole et présente le Compte Administratif 2020 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 155 974.60 €

Dépenses : 218 866.40 €

La section d'investissement présente un résultat **DEFICITAIRE** de **62 891.80 €**

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 309 583.10 €

Dépenses : 191 343.13 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **118 239.97 €**

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

3/ Affectation de Résultat :

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 320 172.94 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

a)	Résultat de l'exercice	+ 118 239.97 €
b)	Résultat antérieur reporté	+ 201 932.97 €
c)	Résultat à affecter	= 320 172.94 €
d)	Solde d'exécution d'investissement (N-1)	
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	+ 38 749.29 €
e)	Solde des Restes à Réaliser d'investissement	- 116 883.47 €
	Besoin de financement	- 61 973.05 €
	Excédent de financement	
f)	Besoin de financement	- 140 107.23 €

Décision d'affectation :

Affectation en réserve en investissement (1068) 140 107.23 €

Report de fonctionnement (R002) 180 065.71 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat comme suit :

- **140 107.23 €** à l'article **1068**
- **180 065.71 €** en report de fonctionnement **R 002**.

4/ Employé Communal :

L'employé communal, Jérémy BIGET, a donné sa démission le 1^{er} mars et son préavis étant d'un mois, il ne sera plus agent de la commune à compter du 1^{er} avril 2021.

Monsieur MAYOLLE étant délégué du personnel et ayant suivi le dossier depuis le début expose les solutions qui se présentent pour la commune.

Pour employer un nouvel agent, il faut faire une déclaration vacance d'emploi, faire une offre d'emploi visible 2 mois.

Pour les besoins de la commune, en 1^{er} temps il conviendra employer une personne sous contrat pour accroissement d'activité pendant 3 mois. L'assemblée délibérante doit donner son accord pour faire cette démarche.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste pour accroissement d'activité en raison de l'arrivée du printemps et des projets de station verte, fleurissement, tontes
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

Pour le futur agent, il serait préférable d'annualiser son temps de travail, de prévoir les examens nécessaires pour une nomination de garde champêtre ou ASVP et autres selon les besoins de la commune.

Cet agent sera d'abord 1 an stagiaire et suite à une formation de 5 jours pourra être titularisé.

Monsieur LOBJOIS propose sa candidature, se retrouvant sans emploi et connaissant bien la commune, le poste l'intéresse.

Monsieur le Maire lui précise qu'il devra démissionner du Conseil Municipal, les 2 titres (conseiller et agent communal) ne sont pas cumulables.

5/ Aménagement du Cimetière :

Monsieur COCQUET présente le projet de l'aménagement d'agrandissement du cimetière.

Commencer par clore la parcelle par une haie mélangée.

En premier temps créer, les allées en continuité de l'ancien cimetière sur la première partie de la parcelle divisée par une haie fleurie.

Sur la deuxième partie de la parcelle semer des fleurs si les gens souhaitent les cueillir pour fleurir leur tombe. Dans le fond de cette partie qui part en pointe, créer un jardin du souvenir.

Monsieur le Maire propose de faire un règlement pour que les concessions achetées soit au fur et à mesure et non selon la demande des concessionnaires et imposer un délai de création afin d'éviter les espaces vides.

Un parking sera aménagé au bord de cette parcelle et un coin pour déposer les fleurs fanées comme présenté sur le plan.

6/ Dissolution du Comité des fêtes :

Le Comité des fêtes est dissolu. Les recettes de ce Comité sont distribuées à plusieurs associations, Lutte contre le cancer, Grégory Lemarchal, Téléthon, CCAS de Saint-Quentin-en-Tourmont pour les aînés et Œuvre des Pupilles Orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers et SPA.

Monsieur le Maire regrette que ce ne soit pas des associations locales qui en bénéficie.

Le matériel doit être vendu lors d'une vente au déballage ce samedi. Il y a 6 tables en bois, 4 plateaux, 4 bancs, 18 chaises, 1 coquille bleue, 6 tréteaux et 2 friteuses, 1 barbecue, plats en alu, plateaux, verres, matériel de loto, caisse et tampon.

Monsieur le Maire propose d'acheter ce matériel en prévision de la création d'un nouveau Comité des Fêtes si quelques bénévoles se dévouent.

Le montant total de ce matériel est 2 389.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter ce matériel pour un montant de 2 389.00 €
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

6/ Questions diverses :

Monsieur GOUESBIER :

- Pour la voirie, un rendez-vous est fixé jeudi 18 mars à 10 heures avec Monsieur BRAILLY de la Société EVIA (convention avec la Communauté de Communes)
- La tondeuse arrive ce vendredi 12 mars vers 10h30
- Une négociation est engagée avec Monsieur Arnaud FAUCHATRE, exploitant et Monsieur Christian MANIER, propriétaire, pour l'achat d'une partie d'une parcelle à la Haie Penée pour prolonger la piste cyclable et équestre. Un rendez-vous est pris avec le géomètre, établissement GABON, pour le mardi 16 à 17h.

Monsieur FERON :

- Une messe a eu lieu et toutes les personnes n'ont pas été prévenues alors que certaines auraient souhaité y assister.
 - o Monsieur le Maire reconnaît que la diffusion d'information sur la commune n'est pas très visible. Voir pour améliorer ce point, par exemple journal électronique d'information au Bout des Crocs.

Madame GOUESBIER :

- Une demande au directeur de la Station Verte pour prévoir visite de la commune, attente du retour.
- Pour le site internet de la commune, du renfort est nécessaire, il y a beaucoup de temps à passer dessus.

Monsieur FAUCHATRE :

- La semaine dernière, un message d'une personne inconnu, « Ça devient infernal au Bout d'Amont ».
 - o Il faut trouver une solution, environ 600 personnes par jour. Créer une aire naturelle de stationnement.
 - o Monsieur COCQUET propose de renforcer le sens unique à partir « du bruit de l'eau » ce qui permettrait de se garer sur un côté de la chaussée.
- Il y a de plus en plus de quads et détériorent les chemins
 - o Mettre des panneaux interdictions aux quads et voir si organisation de sortie quad
- Il y a un trou au chemin à « flaques »

Monsieur DEFOSSE :

- Qu'en est-il du clocher ?
 - o On attend le retour de l'audit qui a été fait le 24 février 2021

Madame HENG :

- Comment faire ralentir les voitures dans le chemin des Garennes ?
 - o Prévenir les gendarmes et faire faire des contrôles

Monsieur RIQUET :

- Il y a un trou juste en face de la maison de Madame THUEUX, j'ai mis des barrières pour le signaler.

Monsieur LOBJOIS :

- Il faudrait faire le courrier pour l'arrêt de ramassage des encombrants.